



REGLEMENT CONCOURS

NRHA FRANCE

1 CONCOURS NRHA FRANCE

1.1 Types de concours NRHA France

1.1.1 La NRHA France organise ou approuve 3 types de concours :

Les concours « Rookie Day ».

Les concours étapes des championnats régionaux.

Les « Special Events ».

1.1.2 Un concours peut être une combinaison d'une étape, d'un championnat régional et « Special Events ».

1.1.3 Dans chaque concours des classes NRHA US et FFE peuvent être proposées par l'organisateur.

1.1.4 La NRHA France préconise des concours type ROOKIE DAY. Pour être défini concours ROOKIE DAY le concours doit se dérouler pendant une seule journée, et doit proposer au moins les classes Green Reiner, Rookie 1 et Rookie 2, et Youth Rookie doit être jugé par un juge NRHA. Les classes Rookie 1 et Rookie 2 doivent être deux classes séparées (non class in class). Dès lors que l'organisateur transmet les informations, la NRHA France annoncera le concours sur tous ses supports publicitaires.

1.1.5 Les frais prévus par le paragraphe 1.2.4 ne sont pas dus à la NRHA France pour un ROOKIE DAY.

1.1.6 Les résultats du ROOKIE DAY ne seront pas utilisés pour le calcul des highpoints national ni pour le régional.

1.2 Conditions d'approbations des concours par la NRHA France.

1.2.1 Le demandeur doit en faire la demande en complétant le Formulaire d'Approbation Concours (disponible sur www.nrha.fr) et l'envoyer au bureau de la NRHA of France, à l'attention de Mariannick Domont Perret (domontperret@gmail.com), au moins 45 jours avant la date du concours. Le demandeur doit être à jour de sa carte de membre de la NRHA France.

~~1.2.2 Le demandeur peut commander des flots (avec logo NRHA France) par le biais de la NRHA France en complétant le Bulletin de Commande des Flots (disponible sur www.nrha.fr) et en l'envoyant au bureau de la NRHA France, à l'attention de Andrea Pappaianni (pappaianni@nrha.fr), au moins 45 jours avant la date du concours. Dans ce cas une commission de 15€ sera facturée par la NRHA France au demandeur.~~

1.2.3 Le demandeur peut commander des trophées par le biais de la NRHA France en complétant le Bulletin de Commande des Trophées (disponible sur www.nrha.fr) et en l'envoyant au bureau de la NRHA France, à l'attention de Andrea Pappaianni (pappaianni@nrha.fr), au moins 45 jours avant la date du concours. Dans ce cas une commission de 15€ sera facturée par la NRHA France au demandeur.

1.2.4 Le demandeur s'engage à payer la facture dû à la NRHA France pour l'approbation d'un concours : le montant de la facture sera calculé sur la base de 30€ par concours plus 2€ pour chaque départ dans les classes du Championnat NRHA France (chaque ligne des résultats).

1.2.5 Le demandeur doit s'engager à envoyer les résultats du concours au bureau de la NRHA France, à l'attention de Mariannick Domont Perret (domontperret@gmail.com), au plus tard 15 jours après la fin de l'évènement.

1.2.6 Les résultats seront envoyés en format Excel (voir fichier type en nrha.fr: une feuille pour chaque classe approuvée). Si l'outil Showmanager est utilisé, l'export des résultats en format Excel selon les modalités définies dans Showmanager sera accepté.

1.2.7 Aucun concours ne pourra être approuvé si ses dates coïncident partiellement ou totalement avec les dates des Special Events NRHA France (Futurity, Derby et Finales du Championnat NRHA France) ou les concours européens (Euro Derby, Euro Futurity, Affiliate Championship ...) dans les cas où ces derniers ont lieu en France.

1.2.8 Seuls les concours approuvés par la NRHA France seront pris en compte pour les classements Highpoint et pour les qualifications aux Finales du Championnat NRHA France.

1.2.9 Dans toutes les épreuves ou l'engagement NRHA US + NRHA France (class in class) excède les 40€, un engagement pour la classe NRHA France seulement doit être proposé et ne doit pas excéder les 25€.

1.3 Classes des concours NRHA France

1.3.1 Les classes qui peuvent être approuvées dans un concours NRHA France sont toutes les classes prévues dans le rulebook de la NRHA, plus la classe Any Horse Any Rider.

1.3.2 Dans les concours « Rookie Day » l'organisateur est libre d'expérimenter d'autres classes, notamment avec des patterns simplifiés.

1.3.3 Pour toutes les classes, excepté la Green As Grass, la Green Reiner et la Any Horse Any Rider, s'appliquent les règles, les conditions d'éligibilité et les conditions de participation du rulebook de la NRHA.

1.3.4 Pour la classe Green As Grass s'appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers Non Pro qui n'ont jamais gagné de l'argent en concours (au 31 décembre de l'année précédente), et seulement la première année de concours et ce quel que soit le nombre de concours auxquels ils ont participé.

Le cavalier peut utiliser un mors de filet (légal) à deux mains, ou un mors de bride (légal) à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l'a commencé (une main ou deux mains) sous peine de sanction (score 0).

Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille.

Pour cette classe le pattern est simplifié : Parcours A (www.nrha.fr)

Le même cheval peut effectuer maximum 3 passages (avec différents cavaliers)

Pour tout le reste s'applique le rulebook de la NRHA.

1.3.5 Pour la classe Green Reiner s'appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers Non Pro qui n'ont jamais gagné plus de 100\$ en concours au 31 décembre de l'année précédente, toutes catégories confondues, et qui n'ont pas gagné un classement Highpoint NRHA France ou la finale d'un Championnat NRHA France.

Le cavalier peut utiliser un mors à filet (légal) à deux mains, ou un mors de bride (légal) à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l'a commencé (une main ou deux mains) sous peine de sanction (score 0).

Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille.

Un même cheval ne peut effectuer que 3 passages maximum (avec différents cavaliers).

Pour tout le reste s'applique le rulebook de la NRHA.

1.3.6 Pour la classe Any Horse Any Rider s'appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers Open et Non Pro, sans restriction.

Le cavalier peut utiliser un mors à filet (légal) à deux mains, ou un mors de bride (légal) à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l'a commencé (une main ou deux mains), sous peine de sanction (score 0).

Le cavalier peut monter un cheval qui n'est pas à lui ni à sa famille.

Pour tout le reste s'applique le rulebook de la NRHA.

1.4 Conditions de participation aux concours « Rookie Day » et aux étapes des championnats régionaux NRHA France

1.4.1 Pour participer à un concours d'entraînement ou à une étape d'un championnat régional approuvé par la NRHA France les conditions suivantes doivent être respectées :

Le cavalier doit être à jour de sa carte de membre NRHA France pour l'année en cours. Si la carte n'est pas à jour, le couple cavalier/cheval sera disqualifié et recevra « 0 » points dans le classement Highpoint. Le propriétaire du cheval doit être à jour de sa carte de membre NRHA France pour l'année en cours. Si la carte n'est pas à jour, le couple cavalier/cheval sera disqualifié et recevra « 0 » points dans le classement Highpoint.

1.4.2 Un cavalier amateur pourra participer aux classes Non Pro, excepté les classes Non Pro liées à l'âge du cheval (snaffle bit, derby, futurity, ...), avec un cheval qui ne lui appartient pas s'il possède un contrat de location à l'année du cheval. Deux cas de figure sont possibles :

La location a été notifiée à la NRHA US (voir rule book NRHA US pour détails) : dans ce cas le cavaliers peut participer aux classes NRHA France et NRHA US de tous les types de concours.

La location est notifiée à la NRHA France (avec le fichier disponible sur le site www.nrha.fr) : dans ce cas le cavalier pourra participer seulement aux classes NRHA France des étapes régionaux (sont exclus donc les special events et les classes NRHA US)

1.5 Conditions de participation aux Special Events et aux classes NRHA US

1.5.1 Sont considérés comme « Special Events » les concours suivants : le French Derby, le French Futurity, la Finale du Championnat NRHA France et les équivalents européens (Euro Derby, Euro Futurity, Affiliate Championship...)

1.5.2 Pour participer à ces concours sont nécessaires, en plus des cartes NRHA France du cavalier et du propriétaire :

La carte de membre NRHA US du cavalier avec le statut approprié selon les classes auxquelles il souhaite participer.

La carte de membre NRHA US du propriétaire.

La licence compétition NRHA US du cheval au nom de l'actuel propriétaire.

1.5.3 Les mêmes conditions de participation s'appliquent aux classes NRHA US.

1.5.4 Font exception aux règles précédentes les cavaliers qui participent à la 10&Under Short Stirrup et/ou à la Green Reiner. Il ne sera demandé à ces derniers que d'être à jour de leur cotisation NRHA France (cavaliers et propriétaire)

2 CHAMPIONNATS REGIONAUX

2.1 Organisations des championnats régionaux

2.1.1 Quatre championnats régionaux sont organisés :

Championnat NRHA FRANCE NORD-OUEST

Championnat NRHA FRANCE NORD-EST

Championnat NRHA FRANCE SUD-OUEST

Championnat NRHA FRANCE SUD-EST

2.1.2 Un concours approuvé NRHA France est automatiquement approuvé comme étape d'un championnat d'une région spécifique si le lieu où le concours est organisé, est situé dans cette même région. Pour cela quatre « grandes » régions ont été déterminées :

NORD-OUEST qui comprend les régions suivantes : Bretagne; Normandie; Nord-Pas de Calais; Picardie; Ile de France; Centre; Pays de la Loire.

NORD-EST qui comprend les régions suivantes : Champagne-Ardenne-Lorraine-Alsace; Bourgogne – Franche-Comté.

SUD-OUEST qui comprend les régions suivantes : Poitou-Charentes-Limousin-Aquitaine; Midi-Pyrénées; Languedoc Roussillon

SUD-EST qui comprend les régions suivantes : Auvergne - Rhone-Alpes; PACA; Corse.

2.1.3 Une structure qui se trouve dans un département limitrophe d'une autre « grandes régions » peut demander à être approuvé comme étape du championnat régional voisin. Elle ne peut compter pour 2 championnats différents.

2.1.4 Chaque championnat doit compter un minimum de 2 étapes.

2.1.5 Pour être approuvé comme étape d'un championnat régional le lieu où le concours se déroule doit être doté au minimum d'un manège couvert (dimension minimum 25x50 avec sol de reining) ou d'une carrière 25mx50m avec sol de reining et d'un manège couvert minimum 20x40.

2.1.6 L'approbation des étapes, une fois vérifiées les conditions minimales demandées pour le concours, se fera dans l'ordre d'arrivée des demandes d'approbation. Aucun concours ne pourra être approuvé s'il y a déjà un concours approuvé dans tout le territoire régional le we même, un we avant ou un we après.

2.1.7 Les récompenses pour chaque Championnat Régional seront décidées et à la charge de la NRHA France

2.2 Conditions de participation aux championnats régionaux

- 2.2.1 Un cavalier peut participer à un ou plusieurs championnats régionaux indépendamment de son lieu de résidence et prétendre donc aux points dans le classement Highpoint régional et au titre de Champion Régional NRHA France dans plusieurs régions.
- 2.2.2 Au moment de prendre sa carte de membre annuelle, le cavalier doit toutefois communiquer sa région de préférence. S'il est qualifié pour la finale, il fera partie de l'équipe de sa région de préférence.
- 2.2.3 Le cavalier a le droit chaque année de changer sa région de préférence.

2.3 Classement Highpoint du Championnat Régional

- 2.3.1 Seuls les cavaliers à jour de leur carte de membre NRHA France et les chevaux dont les propriétaires sont aussi à jour de leur carte de membre NRHA France le jour du concours seront éligibles pour recevoir des points pour le classement Highpoint du Championnat Régional. Il ne sera pas possible de récupérer des points en cas d'adhésion tardive, les points ne seront capitalisés qu'à partir de la date d'adhésion à la NRHA France.
- 2.3.2 Les classes pour lesquelles est prévu un classement Highpoint du Championnat Régional sont :
 - Open
 - Intermediate Open
 - Limited Open
 - Rookie Professional
 - Non Pro
 - Intermediate Non Pro
 - Limited Non Pro
 - Rookie 1
 - Rookie 2
 - Green Reiner
 - Youth 13&Under
 - Youth 14-18
 - Youth 10&Under Short Stirrup
 - Snaffle Bit/Hackmore 5&Under Non Pro
 - Snaffle Bit/Hackmore 4&Under Open
- 2.3.3 Les points sont attribués à chaque couple cavalier-cheval pour les classes suivantes :
 - Non Pro
 - Intermediate Non Pro
 - Limited Non Pro
 - Rookie 1
 - Rookie 2
 - Green Reiner

Youth 13&Under
Youth 14-18
Youth 10&Under Short Stirrup
Snaffle Bit/Hackmore 5&Under Non Pro

2.3.4 Les points sont attribués à chaque cheval pour les classes suivantes

Open
Intermediate Open
Limited Open
Rookie Professional
Snaffle Bit/Hackmore 4&Under Open

2.3.5 L'attribution des points selon le classement se fait comme suit : si N sont les couples qui participent à la classe (y compris les disqualifiés, no Scores, scores « 0 » et scratches) :

1e place : N points
2e place : (N-1) points
.....
Xe place : (N-X+1) point

2.3.6 Les couples ayant totalisé « 0 » ou « NS » et les « scratches » sont comptés pour l'attribution des points, mais ne recevront aucun point.

2.3.7 Le classement Highpoint du Championnat Régional de l'année prend en compte tous les résultats obtenus dans les concours approuvés étapes de Championnat Régionale NRHA France du 1er septembre de l'année précédent au 31 août de l'année en cours.

2.3.8 Seuls les cavaliers (ou les chevaux pour les classes open) ayant participé au moins à deux étapes du championnat régional seront classés dans l'highpoint régional.

3 CHAMPIONNAT NATIONAL NRHA FRANCE

3.1 Classement Highpoint National NRHA France

3.1.1 Seuls les cavaliers à jour de leur carte de membre NRHA France et les chevaux dont les propriétaires sont aussi à jour de leur carte de membre NRHA France le jour du concours seront éligibles pour recevoir des points pour le classement Highpoint. Il ne sera pas possible de récupérer des points en cas d'adhésion tardive, les points ne seront capitalisés qu'à partir de la date d'adhésion à la NRHA France.

3.1.2 Les classes pour lesquelles est prévu un classement Highpoint National sont:

- Open
- Intermediate Open
- Limited Open
- Rookie Professional
- Non Pro
- Intermediate Non Pro
- Limited Non Pro
- Rookie 1
- Rookie 2
- Green Reiner
- Youth 13&Under
- Youth 14-18
- 10&Under Short Stirrup
- Snaffle Bit / Hackamore 5&Under Non Pro
- Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open

3.1.3 Les points sont attribués à chaque couple cavalier-cheval pour les classes suivantes :

- Non Pro
- Intermediate Non Pro
- Limited Non Pro
- Rookie 1
- Rookie 2
- Green Reiner
- Youth 13&Under
- Youth 14-18
- 10&Under Stirrup
- Snaffle Bit / Hackmore 5&Under Non Pro

3.1.4 Les points sont attribués au cheval (indépendamment du cavalier qui le monte) pour les classes suivantes :

- Open
- Intermediate Open
- Limited Open

Rookie Professional
Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open

- 3.1.5 L'attribution des points selon le classement se fait comme suit : si N sont les couples qui participent à la classe (y compris les disqualifiés, no Scores, scores « 0 » et scratches) :
- 1e place : N points
 - 2e place : (N-1) points
 -
 - Xe place : (N-X+1) point
- 3.1.6 Les couples ayant totalisé « 0 » ou « NS » et les « scratches » sont comptés pour l'attribution des points, mais ne recevront aucun point.
- 3.1.7 Le classement Highpoint de l'année prend en compte tous les résultats obtenus dans les concours approuvés NRHA France du 1er septembre de l'année précédente au 31 août de l'année en cours.

3.2 Conditions de participation au Championnat National NRHA France

- 3.2.1 Les conditions de participation préalables au Championnat National NRHA France sont décrites dans les articles 1.5.1 ; 1.5.2 ; 1.5.3 ; 1.5.5.
- 3.2.2 Le cavalier ou le cheval doivent être qualifiés en ayant totalisé dans les concours qui précèdent la Finale (1 Septembre de l'année précédent – 31 Août dell' année en cours), un montant de points qui le positionne dans les premiers 75% des couples (ou des chevaux pour la catégorie Open) figurant au classement Highpoint Nationale NRHA France.
- 3.2.3 Si en règle avec leurs cartes NRHA FRANCE, les cavaliers et les chevaux étrangers peuvent participer au championnat NRHA France
- 3.2.4 Les classes du championnat NRHA France sont :
- Open
 - Intermediate Open
 - Limited Open
 - Rookie Professional
 - Non Pro
 - Intermediate Non Pro
 - Limited Non Pro
 - Rookie 1
 - Rookie 2
 - Green Reiner
 - Youth 13&Under
 - Youth 14-18
 - 10&Under Stirrup
 - Snaffle Bit / Hackamore 5&Under Non Pro
 - Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open

3.3 Championnat National NRHA France par Equipe

- 3.3.1 Pendant la finale du Championnat NRHA France les points totalisés par les 3 cavaliers de la même région les mieux placés dans chaque classe du championnat seront comptabilisés (voir articles 7.5, 7.6 pour la procédure de calcul des points) dans un classement par région.
- 3.3.2 La région qui totalisera le plus de points sera déclarée gagnante du Championnat National NRHA France par Equipe.
- 3.3.3 Un trophée sera attribué à la région gagnante et sera confié au cavalier de la région qui aura totalisé le plus de points dans la classe Youth 10&Under Short Stirrup. Si la région n'a pas de cavaliers dans cette classe on prendra en considération dans l'ordre les classes suivantes : Youth 13&Under ; Youth 14-18 ; Green Reiner ; Rookie 1.

4 CHALLENGES INTERREGIONAUX REINING FFE

4.1 Organisations des Challenges Interrégionaux FFE

- 4.1.1 En concomitance avec les Championnat Régionaux NRHA France quatre Challenges Interrégionaux Reining FFE seront organisés :
- Challenge Interrégional Reining FFE NORD-OUEST
 - Challenge Interrégional Reining FFE NORD-EST
 - Challenge Interrégional Reining FFE SUD-OUEST
 - Challenge Interrégional Reining FFE SUD-EST

Note : les articles concernant les Challenges Interrégionaux FFE sont en discussion et en attente de validation par la FFE.